

URBANISATION & PROTECTION des SOLS AGRICOLES

Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT et PLU)

Objectifs de la formation

l'acquisition de compétences sur les moyens d'agir sur l'urbanisme en vue de protéger l'activité et les sols agricoles.

Enjeux

Comment faire prendre en compte les activités agricoles dans le projet communal durant l'élaboration du document, veiller à une consommation plus modérée des espaces naturels ? Savoir lire un document d'urbanisme, en repérer l'essentiel par rapport à l'activité agricole ?

Pré-requis

aucun. Public cible : non salarié_e_s et salarié_e_s agricoles.

Déroulé

Avec l'intervention extérieure : de Mme Amélie POVERT (86), Urbaniste, connaissant le droit rural, en poste pour une collectivité. Direction Urbanisme Mixité sociale, instructrice, Grand Poitiers Communauté urbaine (86)

Animation : Bernard Breton, animateur de la commission Foncier Confédération paysanne
Julien Melou, animateur FADEAR

9h30 - Accueil, introduction et présentation de la session et des objectifs et ajustement collectif du contenu des modules pour répondre aux besoins à partir des stagiaires (attentes, vécu).

10h à 13h : Présentation des différents documents d'urbanisme, leur élaboration et leur révision, procédure et voies de recours, constructibilité en zone agricole (bâtiment d'exploitation, maison d'habitation, STECAL...).

- Une présentation synthétique des différents documents d'urbanismes existants (nous ciblons ici les PLU, PLUi et les SCOT), leur imbrication éventuelle,
- Un développement sur l'élaboration et la révision de ces documents, la procédure complète, les moyens donnés pour intervenir dans le cadre des procédures d'élaboration et révision,

13h00 - 14h00 : Déjeuner sur place

14h à 15h : suite des travaux du matin et les leviers d'action

- Un développement sur les interventions possibles sur les documents d'urbanisme adoptés, pour faire respecter ou pour contrer des applications qui ne nous semblent pas conformes. A titre d'exemple, la question du respect de la densité en zone de projets constructibles (zone commerciale, zone à lotir...) est importante à visiter ; nous avons des demandes sur les modalités d'intervention pour des projets en cours (ex : qui pourraient jugés illégaux ou non conformes),
- Un focus sur la notion de la constructibilité en zone agricole (bâtiment d'exploitation, maison d'habitation) au niveau des règles et de leur tempérament (jurisprudence) mais aussi sur les zones plus floues du droit dans une matière où l'application des règles ne nous semblent pas forcément homogènes sur les territoires (maison d'habitation, STECAL et leurs usages, la notion d'habitat mobile et précaire).

Temps complémentaires pour aborder d'autres questions pouvant apparaître selon les participant-e-s, cela permettant d'ouvrir des champs pour l'avenir (ex : urbanisme et loi littoral)...

15h30 à 17h : échanges/réflexion entre participant-e-s sur les apports de la journée - recensement des points à approfondir, - programmation des suites et des propositions d'avancées - calendrier en lien avec l'année syndicale et parlementaire.

17h00 - Conclusion de la journée, Bilan, Évaluation et Perspectives.

17h30 - Clôture de la formation

Méthode et pédagogie : apports fondamentaux (supports projetés et papiers), questions/réponses, cas pratiques, travaux, analyse, échanges et débats.

Dates, lieux et intervenants

01 févr 2018

09:30 - 17:30 (7hrs)

à la Confédération paysanne - 104 rue
Robespierre
93170 Bagnolet

Avec l'intervention extérieure : de Mme Amélie POVERT (86), Urbaniste, connaissant le droit rural, en poste pour une collectivité. Direction Urbanisme Mixité sociale, instructrice, Grand Poitiers Communauté urbaine (86)

Infos complémentaires

Organisée par Fadear

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Adhérent 0€

Non agricole 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Prise en charge intégrale des frais pour les paysans-nes participant(e)s à la formation (déplacement, repas, et indemnité de remplacement) par la Fadear. Cette formation bénéficie d'une demande de financement du fonds de formation VIVEA 2018. Coût forma

Plus de renseignements

Julien Melou

jmelou@fadear.org

Fadear

Petit déjeuner et repas du midi pris sur le lieu de formation pris en charge par la Fadear.